

ANNEXE III

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'État d'ergothérapeute vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé, d'autonomie et de qualité de vie des personnes dans le cadre d'un travail en interprofessionnalité.

1. Finalités de la formation

Le référentiel de formation des ergothérapeutes a pour objet la professionnalisation du parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements en situation d'activité ergothérapique.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation en relation avec la santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe interprofessionnelle ou de faire appel à la personne la plus compétente.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il construit son portefeuille de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il développe sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre les décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction, en respectant les règles de la déontologie.

Exercé au raisonnement clinique et à la réflexion critique, le professionnel formé est compétent, capable d'intégrer rapidement de nouveaux savoirs et sait s'adapter à des situations variées.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'ergothérapeute.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, et la mobilisation de ces connaissances et de savoir-faire dans des situations d'interventions ergothérapiques.

La formation est structurée autour de l'étude de « situations » donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « pour comprendre », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'analyse et à la compréhension des situations ;
- « pour agir », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « pour transférer », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Des unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée dans le portfolio de stage.

Un parcours de formation est proposé à l'étudiant qui construit ainsi son cheminement vers l'acquisition des compétences et la professionnalisation. Ce parcours vise la progression de l'étudiant en développant son autonomie et sa responsabilité.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une large place à l'enseignement des sciences et des techniques ergothérapiques.

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation qui amène les étudiants à comprendre la liaison entre savoirs et actions, et donc à intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétences.

Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux pratiques ou cliniques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisés pour en dégager les principes transposables. Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, etc. Tout ce qui contribue à fixer les savoirs et à les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des personnes et des situations vécues par ces personnes. Le travail en groupe des étudiants est privilégié en référence aux principes du socio-constructivisme. L'étudiant passe progressivement à une posture d'acteur voire d'auteur dans l'élaboration de ses compétences.

Le formateur met en place des stratégies qui aident l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve les moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité d'analyse et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic de la situation, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état de la personne, son traitement et le besoin d'intervention ergothérapique. Il aide à l'acquisition d'une démarche de soin et d'intervention en rapport avec les interactions personne – activité – environnement et sollicite l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.

Pour la validation des unités d'enseignement (UE), une démarche de liaison entre les différents acquis est favorisée ; une ou plusieurs unités d'enseignement peuvent être validées par une même épreuve.

La validation des unités d'intégration (UI) repose, dans la majorité des cas, sur :

- l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des stages repose sur la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations.

3. Durée de la formation

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique et pratique réalisés dans les instituts de formation, et des temps de formation clinique ou situationnelle réalisés sur les lieux d'intervention des ergothérapeutes.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base d'un face-à-face pédagogique et d'un temps de travail personnel de l'étudiant dont les modalités d'organisation sont définies dans le projet pédagogique de l'institut de formation.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être rendus obligatoires en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	CM	TD	CM + TD	TP	STAGES	CHARGE DE TRAVAIL GLOBALE : CM + TD + TP + Stages
S1	242	249	491	319	0	810
S2	186	214	400	302	140	842
S3	126	188	314	280	280	874
S4	98	238	336	258	280	874
S5	114	167	281	313	280	874
S6	28	150	178	416	280	874
Total	794	1 206	2 000	1 888	1 260	5 148

CM : cours magistral ; TD : travail dirigé ; en groupe ; TP : temps personnel.

4. Organisation de la formation théorique et pratique

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) qui sont de quatre types :

- des unités d'enseignement de savoirs dits « contributifs » aux savoirs ergothérapeutiques ;
- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences ergothérapeutiques ;
- des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation ;
- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Pour chaque unité d'enseignement, les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques. Ces documents sont mis à disposition des enseignants et des étudiants.

Modalités pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés, et s'appuient sur les travaux personnels des étudiants.

Les cours magistraux (CM) sont des cours dont le contenu est théorique, donnés par un enseignant dans une salle de cours ou dans un amphithéâtre.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement obligatoires servant à illustrer, compléter, approfondir un cours magistral en apportant des explications théoriques ou pratiques. Ces séances peuvent consister aussi en des exposés, des exercices, des travaux divers et mobiliser des connaissances sur des mises en situation ergothérapeutiques. Ils se déroulent le plus souvent en petits groupes afin de réaliser une formation au plus près des besoins des étudiants. Ils visent l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives. Certains travaux pratiques, certaines recherches, études, conduites de projets ou actions pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter des groupes plus ou moins importants. Ces séances peuvent être aussi consacrées au suivi pédagogique de l'étudiant par un formateur sous forme d'entretiens individualisés, en particulier dans le cadre de la préparation des stages et de l'évaluation des compétences acquises en stage.

Les travaux personnels (TP) sont des temps de travail au cours desquels les étudiants effectuent les apprentissages des savoirs théoriques, certaines recherches documentaires ou études, préparent des exposés, des écrits (rapports, notes de synthèse, mémoire de fin d'études, etc.), des projets, et réalisent des travaux et présentations demandés. Ces temps individuels peuvent être guidés par des consignes de formateurs qui ont vérifié au préalable si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou s'ils ont besoin d'un encadrement de proximité.

Les unités d'intégration (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude de situations cliniques et sur des interventions ergothérapeutiques. Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en stage et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

Dans chaque semestre, à l'exception du premier, est placée une unité d'intégration (UI) dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du semestre en cours ou ceux antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les unités d'intégration doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins ou d'interventions.

La validation de l'unité d'intégration ne signifie pas la validation de la totalité de la compétence qui ne sera acquise qu'après validation de l'ensemble des unités d'enseignement de la compétence et des éléments acquis en stage.

Les situations d'apprentissage sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations « apprenantes » sont utilisées comme moyens pédagogiques ; elles sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations et en s'appuyant sur la littérature professionnelle. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs propositions ; ils travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions dans une logique de « contextualisation et décontextualisation ».

Les réalités professionnelles sont analysées sous forme de jeux de rôles, de supervision, d'exploitation de stage, etc. Une large place est faite à l'étude des représentations socio culturelles ou professionnelles, à l'analyse des conflits sociocognitifs avec la médiation du formateur, aux travaux entre pairs et à l'évaluation formative.

Des liens sont établis entre le terrain de stage et l'institut de formation permettant de coélaborer les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement.

Les unités d'enseignement

Le référentiel de formation du diplôme d'État d'ergothérapeute est constitué de six domaines de formation répartis dans trente neuf unités d'enseignement pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de dix compétences. Les six domaines sont :

1. Sciences humaines, sociales et droit.
2. Sciences médicales.
3. Fondements et processus de l'ergothérapie.
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute.

5. Méthodes de travail.
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Liaison entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

Compétence 1 : évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique :

- UE 2.1 S1 Structures anatomiques et fonctions organiques.
- UE 2.1 S2 Structures anatomiques et fonctions organiques.
- UE 2.2 S1 Introduction à la démarche clinique, hygiène et pharmacologie.
- UE 3.2 S1 Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie.
- UE 3.5 S1 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie.
- UE 4.1 S1 Méthodes et techniques d'évaluation.
- UE 4.1 S2 Méthodes et techniques d'évaluation.

Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement

- UE 1.5 S1 Sociologie, anthropologie.
- UE 1.7 S2 Ergonomie.
- UE 3.1 S1 Ergothérapie et science de l'activité humaine.
- UE 3.3 S2 Modèles conceptuels.
- UE 4.7 S2 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement.

Compétence 3 : mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie

- UE 2.3 S1 Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire.
- UE 2.4 S2 Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel.
- UE 2.5 S3 Dysfonctionnement cognitif et psychique.
- UE 2.6 S4 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique.
- UE 3.4 S3 Modèles d'analyse de l'activité.
- UE 3.6 S3 Médiation, relation et cadre thérapeutique.
- UE 4.3 S4 Techniques de positionnement.
- UE 4.4 S2 Techniques de rééducation et de réadaptation.
- UE 4.4 S4 Techniques de rééducation et de réadaptation

Compétence 4 : concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques

- UE 4.5 S4 Traitement orthétique.
- UE 4.6 S1 Aides humaines, techniques, animalières et mobilité.

Compétence 5 : élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique

- UE 1.4 S5 Santé publique.
- UE 4.8 S5 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie.
- UE 4.9 S5 Gestes et soins d'urgence.

Compétence 6 : conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie

- UE 1.3 S1 Psychologie-psychologie et santé.
- UE 4.2 S3 Techniques et outils de relation et de communication.

Compétence 7 : évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle

- UE 1.1 S5 Législation, déontologie, éthique.
- UE 4.10 S5 Organisation, gestion du travail et interprofessionnalité.
- UE 5.1 S6 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité.

Compétence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

- UE 5.2 S1 Méthodes de travail et TIC.
- UE 5.3 S4 Méthodes de recherche.
- UE 5.4 S5 Initiation à la démarche de recherche.

UE 5.4 S6 Initiation à la démarche de recherche.

UE 5.6 S1 à S6 Anglais professionnel.

Compétence 9 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

UE 1.2 S3 Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute.

UE 5.5 S3 Méthodologie de projet.

Compétence 10 : former et informer

UE 1.6 S5 Pédagogie.

Dans chacun des semestres, à l'exception du premier semestre, une unité d'intégration (UI), concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

UI 6.1 S2 Évaluation de situation, élaboration de diagnostic et conception d'un projet d'intervention.

UI 6.2 S3 Conduite de relation, coordination et coopération.

UI 6.3 S4 Conduite d'une intervention en ergothérapie.

UI 6.4 S5 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information.

UI 6.5 S6 Évaluation de la pratique professionnelle et recherche.

À ces unités d'enseignement, s'ajoute une unité optionnelle. Celle-ci se déroule au cours du dernier semestre (S6) : elle permet d'approfondir un domaine d'exercice de l'ergothérapie ou de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

5. Organisation de la formation clinique et situationnelle en stage

Modalités pédagogiques

L'enseignement clinique et situationnel des ergothérapeutes s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec les besoins de santé et la demande sociale. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique thérapeutique ou d'intervention auprès des personnes ; il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes pluri professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent le stagiaire et par le formateur dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.

Ainsi, les stages sont des lieux d'intégration des connaissances, par la voie de l'observation, de la contribution aux soins et aux interventions ergothérapiques, de l'accompagnement des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

L'analyse de la pratique, par la réflexion et le questionnement, est accompagnée par le tuteur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence ergothérapique.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de stage

Les objectifs de stage tiennent compte des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et de proposer des interventions de qualité ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- de manière générale, dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation ;
- de manière personnalisée, dans le portfolio que l'étudiant présente dès le premier jour du stage.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

Les responsables de l'encadrement

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil. Celui-ci a pour rôle d'assurer la gestion administrative du stage : calendrier, lieu d'affectation, convention de stage, conditions d'accueil... La direction de l'établissement demeure responsable de l'encadrement des étudiants en stage ; elle est garante de la charte d'encadrement.

Le tuteur de stage est un ergothérapeute. Par dérogation, un autre professionnel peut être désigné. Dans cette éventualité, un formateur peut assister le tuteur pour la réalisation des évaluations.

Le tuteur est désigné par le directeur de l'institut de formation en ergothérapie sur proposition du directeur de l'établissement d'accueil.

Il est responsable de l'encadrement et du suivi de l'étudiant. Les missions spécifiques du tuteur sont décrites dans le portfolio. Professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement des étudiants. Il connaît les référentiels d'activités, de compétences et de formation des futurs professionnels qu'il encadre. Chaque étudiant connaît son tuteur de stage et ses missions.

Le tuteur de stage

Il accueille et intègre l'étudiant :

- il apporte toutes les informations pratiques sur le lieu de stage et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant ;
- il présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration ;
- il permet à l'étudiant de se positionner dans le lieu de stage.

Il assure le suivi et la formation de l'étudiant :

- il organise les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
- il assure l'accompagnement pédagogique ;
- il questionne, explique, montre, supervise et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie ;
- il informe sur les recommandations de bonnes pratiques et sur ce qui doit être amélioré ;
- il explique les risques : réglementation, sécurité.

Il guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers.

Il réalise l'évaluation des compétences acquises :

- il identifie les points forts et les points faibles ;
- il aide l'étudiant à s'auto évaluer ;
- il donne des objectifs de progression.

Il communique avec le formateur chargé du suivi de l'étudiant afin de suivre le parcours de l'étudiant.

Il régule les difficultés éventuelles.

Il assure la coordination avec l'administration de l'établissement d'accueil.

Le formateur de l'IFE chargé du suivi de l'étudiant

Il assure la coordination avec l'établissement d'accueil.

Il accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation.

Il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant en assurant son accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant.

Il assure l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant l'étudiant à s'auto évaluer, en identifiant la progression de l'étudiant et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio.

Il régule les difficultés éventuelles.

Durée et répartition des stages

Les stages ont une durée totale de 36 semaines soit 1 260 heures réparties sur les trois années de formation :

Première année :	semestre 2 : 4 semaines.
Deuxième année :	semestre 3 : 8 semaines.
	semestre 4 : 8 semaines.
Troisième année :	semestre 5 : 8 semaines.
	semestre 6 : 8 semaines.

Parmi ces cinq périodes de stage, deux au maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant.

Au total, la formation est de 120 semaines, réparties entre 84 semaines à l'institut et 36 semaines d'enseignement en stage, selon le schéma suivant :

Semestres :	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Périodes :	Septembre-janvier	Février-juin	Septembre-janvier	Février-juin	Septembre-janvier	Février-juin
Durée de formation : ...	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines
Cours :	20 semaines	16 semaines	12 semaines	12 semaines	12 semaines	12 semaines
Stages :		4 semaines	8 semaines	8 semaines	8 semaines	8 semaines

Parcours de l'étudiant en stage

Les stages sont réalisés dans des dispositifs visant :

- la participation sociale de personnes en situation de handicap ou vulnérables ;
- la prévention et l'éducation à la santé ;
- la compensation de situations de handicap.

Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des trois domaines suivants :

1. Soins de suite et de réadaptation, de courte ou longue durée ;
2. Soins en santé mentale : psychiatrie, pédo-psychiatrie, gériatrie-psychiatrie, psycho-gériatrie ;
3. Intervention sur des lieux de vie : domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs... L'étudiant s'adresse ici à des personnes qui se trouvent dans leur lieu habituel de vie ou qui font appel à des structures peu ou pas médicalisées. Entrent dans cette catégorie les stages en secteur libéral, en SSIAD, en entreprise, en école, en établissement pénitentiaire, etc.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine et 1 crédit européen de formation.

Pour mieux comprendre le parcours des personnes soignées et insérer le stage dans un contexte environnemental, les étudiants peuvent se rendre quelques jours sur d'autres lieux, rencontrer des personnes ressources ou visiter des sites professionnels. Ces aménagements donnent lieu à traçabilité.

Qualification des stages

Les lieux de stage sont choisis parmi ceux qui sont reconnus qualifiant en fonction de ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants. Ils accueillent un ou plusieurs étudiants.

Un stage est reconnu « qualifiant » par l'institut de formation lorsque :

- l'expérience professionnelle du tuteur est de trois années minimum ;
- les ressources mises à disposition de l'étudiant et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences ;
- il existe une charte d'encadrement et un livret d'accueil de l'étudiant.

Charte d'encadrement

Une charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

Livret d'accueil

Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage est mis à disposition de l'étudiant. Celui-ci comporte notamment :

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou unité, population, dysfonctionnements présentés par les personnes soignées...) ;
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation ;
- les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

Convention de stage

Une convention tripartite est établie et signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans un stage précis et les engagements de chaque

partie. Elle comprend la durée du stage et les modalités de son évaluation dans la formation du stagiaire. Elle garantit les assurances contractées par l'institut de formation et par les étudiants. Dans certains cas, cette convention peut être établie annuellement par établissement et comporter des avenants pour chacun des stages spécifiques.

Portfolio de l'étudiant

Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des interventions en ergothérapie. Pour le tuteur et les formateurs, il est un outil de lisibilité et un guide. Pour l'étudiant, il doit permettre de mieux organiser et évaluer sa progression. Il fait le lien entre les temps de formation en institut et les temps de formation en stage.

Les objectifs principaux de cet outil sont de :

- favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation ;
- permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de stage de coordonner leurs interventions ;
- positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en terme de niveau de fin de formation.

Le portfolio comporte deux types de documents

1. Des fiches à remplir avant, pendant et après chaque période de stage.

Ces fiches permettent d'apprécier les acquis et la progression de l'étudiant et de fixer des objectifs d'amélioration ou d'apprentissage. Elles comportent :

- des éléments sur le cursus de formation suivi par l'étudiant en amont du stage,
- l'analyse de pratique effectuée au cours du stage, rédigée par l'étudiant,
- une feuille de bilan de stage remplie par le tuteur à la fin du stage remise à l'institut de formation.

2. Des grilles d'évaluation des compétences à remplir pour chaque stage conjointement par l'étudiant et le tuteur en fonction des acquisitions.

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

Les éléments contenus dans le portfolio contribuent à l'établissement du bilan de fin de formation avant le passage devant le jury final.

L'acquisition des éléments de chaque compétence est progressive, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation, l'objectif étant la validation de l'ensemble des compétences pour l'obtention du diplôme d'État.

6. Attribution des crédits de formation

Le référentiel donne lieu à l'attribution de crédits de formation conformément au système européen de transferts de crédits, « European Credits Transfert System » (ECTS). Le principe qui préside à cette affectation est de 30 crédits par semestre de formation.

Le diplôme d'État d'ergothérapeute sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations, etc.) et toutes les formes d'enseignement (à l'institut, à distance, en ligne, etc.). La charge de travail est évaluée à 27 heures de travail par crédit de formation pour les enseignements théoriques et pratiques et à 35 heures par crédit de formation en stage.

La méthodologie proposée par le système européen ECTS donne les instruments appropriés pour établir la transparence et la lisibilité, et pour faciliter la reconnaissance académique. Cette reconnaissance est une condition impérative de la mobilité étudiante et professionnelle.

Répartition des 180 crédits de formation

Les crédits de formation sont distribués dans les domaines suivants :

Sciences humaines, sociales et droit	16 ECTS
Sciences médicales	26 ECTS
Fondements et processus de l'ergothérapie	14 ECTS
Méthodes, techniques et outils de l'ergothérapeute	31 ECTS